

5742
—
62

Van Geffen

Brussels

—

Bruxelles, le 2 juin 1928.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la résolution de la Commission n'a pas été favorable à l'acquisition pour nos collections du tableau que vous avez bien voulu nous soumettre et que vous attribuez à Boucher

M.

Nous tenons ce tableau à votre disposition; vous pouvez venir le reprendre sur présentation de la présente et contre reçu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur Jos H.M. Van Rooy

Hotel Royal

Bruxelles- Nord.

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de tableau de Boucher ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du 4

Bruxelles, le

4 Juin

1928.

Arr. C. Joffe

Je soussigné déclare avoir
reçu possession de deux de mes
tableaux soumis à la commission
des études Royales

- 1^o La réunion avec parti de montagne
- 2^o Le jouen de Cornetuse.

Bruxelles le 2^e mai
1928.

Monsieur Van Giffen.

Rue Brabant 137.

Annales van Giffen

Ces 6 tableaux = Reste 4 tableaux

Appartennent à M. Van Geffen

Rue de Brabant 137

qui les dépose ici pour la Commission

d'art ancien -

mais qui peut les reprendre avant la

réunion de la Commission

Enlever 2 tableaux
+ 4 tableaux
Reste 4 tableaux.

Donc
Reste 3 tableaux

Van Dujn

Enlever le tableau de la crèche (Portant oval le 18e siècle).
par Etienne Van Geffen. D'après

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession du tableau ^{De la croix avec son emballage} ~~ouvrage~~ soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le 14 août 1928.

Carte d'identité Nom Van Geffen Rue Brabant 137 et.
N° 240017.

Ann. v. 